

LA CHARTE DU BON CONDUCTEUR

- 1 - Je ne conduis un véhicule que si je dispose d'un permis valide, dans le cas contraire, j'en avise ma hiérarchie.
- 2 - Avant utilisation, je vérifie :
 - L'état de bon fonctionnement du véhicule utilisé, notamment, les niveaux, la pression et l'usure des pneus. A cet égard, je n'ignore pas que la distance de freinage est plus longue avec des pneus sous gonflés ou usés : elle est équivalente à celle rencontrée sur route mouillée.
 - L'état de propreté des parties vitrées et des feux afin de voir et d'être vu.
- 3 - La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est totalement incompatible avec la conduite et l'exercice de mes missions.
- 4 - Je porte ma ceinture de sécurité et veille à ce qu'il en soit de même pour mes équipiers.
- 5 - Je suis attentif à ma conduite et, pour cela, je n'utilise ni téléphone portable ni radio émetteur en conduisant.
- 6 - Je garde une distance de sécurité avec le véhicule me précédant.
- 7 - J'adapte ma vitesse au trafic et aux conditions atmosphériques.
- 8 - Lorsque je dois stationner :
 - J'utilise un emplacement prévu à cet effet que je quitte avec prudence pour ne pas exposer les usagers - notamment les deux roues - à des conséquences graves. Pour la même raison, j'ouvre ma portière avec précaution pour ne pas être heurté par un autre véhicule.
 - Je porte attention aux obstacles bas qui, sur l'arrière et sur les côtés, ne seraient pas visibles au moyen des rétroviseurs.
- 9 - Lorsque je fais une marche arrière, je m'assure qu'aucun obstacle de faible dimension ne pourra gêner ma manoeuvre.

10 - Je connais le gabarit de mon véhicule -la hauteur de la rampe lumineuse par exemple- et suis attentif aux obstacles de la route.

11 - Je n'utilise les signaux de priorité qu'en cas d'absolue nécessité et sur ordre du chef de bord.

J'avise le Centre d'information et de Commandement de l'usage des avertisseurs sonores et lumineux, à charge pour l'opérateur de l'interdire éventuellement en fonction de la nature de la mission.

12 - Je me concentre exclusivement sur la conduite du véhicule et suis les instructions de mon chef de bord quant à l'itinéraire à emprunter.

13 - Je suis prudent et vigilant, je maîtrise mon véhicule en toutes circonstances et je ne fais pas de demi-tour intempestif, cette action pouvant engendrer les mêmes conséquences que celles citées précédemment (cf.8 ci-dessus).

14 - Lors de mes déplacements d'urgence, je ralentis avant les carrefours et m'assure que les autres usagers ont compris ma manœuvre pour ne pas les mettre en danger. Je m'engage prudemment même lorsque les avertisseurs sonores et lumineux sont en action.

15 - J'adapte ma vitesse pour contribuer à la sécurité des usagers et à la bonne exécution de ma mission. Un accident m'enlèverait toute chance de la réaliser.

16 - En dehors des interventions, j'adopte toujours une conduite normale respectant toutes les règles établies par le code de la route.

17 - Par cette conduite responsable, respectueuse de la vie humaine, je mène à bien ma mission et je valorise l'image de la Police Nationale.